

# Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

## Formation musicale

- Professeur référent du cursus : Virginie Dao (CRR) [virginie.dao@gmail.com](mailto:virginie.dao@gmail.com)
- Professeurs associés : Jean-Paul Despax (CRR), Elsa Grabowski (CMA13), Hélène Louis (CMA12)

### 1. Introduction

La formation musicale est un socle à tout apprentissage musical. Son contenu est vaste et requiert un enseignement approfondi, permettant à terme l'accès à une grande diversité de pratiques, que celles-ci soient de l'ordre de l'interprétation, de la transmission ou de la recherche. C'est pourquoi cette formation propose aussi bien un approfondissement technique qu'une dimension culturelle, ainsi qu'une initiation pédagogique.

La formation débouche logiquement sur les concours d'entrée dans l'enseignement supérieur : département de pédagogie des Cnsm, Pôles Supérieurs, Cefedems ou Cesm.

### 2. Contenu du cursus

Sur 2 ANNÉES	COURS ou activité	Temps de cours hebdomadaire	Évaluation
<b>UE 1</b> <b>Discipline principale</b>	Formation musicale	4h	Contrôle continu
	Pédagogie fondamentale de la F.M.	1h	
	Pratique vocale polyphonique	1h	
	Harmonie au clavier, accompagnement	0h45	
<b>UE 2</b> <b>Disciplines complémentaires</b>	Pratique instrumentale individuelle ou collective (inscription dans un autre établissement)	2h	Contrôle continu
	Technique vocale	0h30	Contrôle continu
	Initiation à la direction de chœur	1h	Contrôle continu
<b>UE 3 Culture musicale</b>	Analyse, écriture, histoire de la musique	2h	Contrôle continu

<b>UE 4 Préparation à l'enseignement supérieur</b>	Intervenants extérieurs	3 interventions de 3h	Présence aux 3 interventions
	Observations de cours	Durée significative	3 cours minimum / an
	Concours d'entrée dans une structure d'ES		Au plus tard la 2e année

### 3. Organisation du cursus

En raison de la spécificité de ce cursus en association avec les conservatoires des 12e et 13e arrondissements, les cours sont dispensés sur les trois lieux d'enseignements en fonction des besoins des étudiants.

En cas de cursus achevé dans certaines disciplines complémentaires, il est possible d'obtenir une validation sur présentation d'un diplôme d'établissement équivalent.

### 4. Évaluation

Le cursus de CPES est non diplômant. Cependant, une assiduité sans faille à tous les enseignements proposés est demandée. Chaque enseignement suivi sera validé sous forme de contrôle continu ou de présence aux ateliers, observations de cours ou master-classes. Un livret de compétences dans lequel figureront les informations personnelles, les comptes rendus d'expériences artistiques et pédagogiques, les présentations de bilans de projets, ainsi que tous travaux pédagogiques ou culturels proposés par les enseignants sera rempli à l'aide du professeur référent.

### 5. Descriptif de l'UE 4

Cette Unité d'Enseignement recouvre des moments pédagogiques divers et complémentaires :

#### - Intervenants extérieurs

Deux ou trois interventions annuelles auront lieu autour de sujets culturels ou pédagogiques.

#### - Observations de cours

Il est demandé aux étudiants d'assister à 3 cours au moins à choisir dans l'offre du CRR de Paris ou des CMA 12-13, en accord avec le professeur référent.